



## Question écrite de M. Sax : un distributeur de billets au CAU

Madame la Secrétaire communal,  
Monsieur le Bourgmestre,

Le 17 octobre 2022, je vous avais demandé par écrit ainsi qu'à l'échevine Delwart, d'étudier la possibilité de faire placer dans le hall d'accueil de notre nouveau centre administratif, un distributeur de billets de banque.

Compte-tenu des nouvelles politiques du milieu bancaire qui tiennent de moins en moins compte de la notion de « service » envers ses clients, l'opportunité de mettre à disposition un distributeur pour nos citoyens et 800 collaborateurs qui défilent en grand nombre dans notre centre administratif serait d'une aide précieuse limitant fortement les déplacements et pertes de temps.

Espérant une réponse favorable de votre part, agréez l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Eric C. Sax

### Réponse du Collège

Le projet d'installation d'un distributeur de billet dans le Centre administratif a été analysé et n'a pas été retenu pour plusieurs raisons :

- D'une part, parce que l'ensemble des paiements à effectuer au sein des services communaux peuvent se faire par voie électronique ;
- D'autre part, une borne cash est disponible au rez-de-chaussée du Centre administratif pour permettre aux usagers qui souhaitent payer en cash de le faire.

Par ailleurs, aucun opérateur contacté n'est intéressé à installer gratuitement ou moyennant le paiement d'un loyer un distributeur de billet dans le centre administratif. La seule option serait que la Commune paie l'installation d'un distributeur de billet. Mais la société capable de fournir ce type de service, n'autorise pas le dépôt de cash. Dès lors cette solution ne répond pas aux besoins de notre centre administratif.

Enfin, il faut rappeler que les heures d'ouverture du centre administratif ne correspondent pas aux horaires d'accès des distributeurs de billet sur le territoire de la commune.